

DEPARTEMENT
de la HAUTE-VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-
La-Perche
**COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11
procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le deux août

Le : 2 août 2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/07/2022

PRESENTS : : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Michel VILLARS

ABSENT : Didier GRABIAUD (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Fabienne DACQUET

Objet : éclairage public annule et remplace la délibération 2022-18

La commune a délibéré le 1^{er} mars 2022 pour adhérer au Projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Parc naturel régional Périgord Limousin.

Un des leviers d'action est d'éteindre l'éclairage public à 22h30 au plus tard sans rallumage le matin. Actuellement l'éclairage s'arrête à 23h jusqu'à 6h du matin.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce changement d'horaires de l'éclairage public. Après en avoir délibéré le conseil décide de couper l'éclairage à 22h30 mais de rallumer à 6h30 pendant l'année scolaire soit du 1^{er} septembre au 30 juin en raison du ramassage scolaire dont les points sont partout sur la commune.

Pas d'extinction pour le secteur de la salle polyvalente et du parking attenant qui restera éclairé le vendredi et le samedi.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

La secrétaire de séance

Le Maire



Délibération 2022-21

REÇU EN PREFECTURE

le 12/08/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-2187124 04-202208 02-12082 022-DE